



## e-social des armées

Prestation pour la participation à la prime police d'assurance « Rente-Survie »  
Liste des pièces justificatives demandées

### Justificatifs obligatoires

Justificatif de votre qualité de ressortissant

*Dernier bulletin de rémunération ou titre de pension ou acte administratif portant décision de congé*

Justificatif d'incapacité de l'enfant

*Copie de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion, mention invalidité ou de la décision de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) au titre de la première demande*

Justificatif des primes versées

*Quittances se rapportant aux primes versées (si les quittances ne mentionnent pas expressément le risque couvert joindre la police d'assurance) ou tout justificatif nominatif précisant la nature du contrat et le montant des échéances à régler*

Dernier avis d'impôt ou dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) de toutes les personnes vivant au foyer

*En cas de changement de situation familiale ou financière dans l'année : dernier bulletin de salaire de tous les membres du foyer, attestation pôle emploi, etc.*

Livret(s) de famille

*Qui reflète(nt) la composition de la famille*

Relevé d'identité bancaire ou postal du compte bancaire sur lequel la prestation sera versée

### Justificatifs complémentaires en fonction de la situation

Justificatif de la garde des enfants

*En cas de rupture de la vie commune : divorce, séparation, dissolution du PACS*

Justificatif des contributions externes au ministère des armées

*Versées au titre des primes de « rente-survie » (mutuelles, organismes assurant la protection sociale du Conjoint, associations, etc...)*

Justificatif handicap pour toute personne au foyer porteur d'un handicap d'au moins 50 %

*Ce justificatif permet le calcul du QF avec une demi-part supplémentaire*

Ordre de mutation en outre-mer ou à l'étranger

*En cas d'affectation dans un département ou collectivité d'outre-mer ou à l'étranger*

Affectation en métropole

*Pour le demandeur ayant été affecté à l'étranger ou en outre-mer entre l'année N-2 et la date du dépôt de la demande*

Décision de justice attribuant la garde de l'enfant au tuteur légal

*Si l'enfant d'agent de l'État est orphelin mineur de père et de mère*

Déclaration de concubinage ou justificatifs de vie commune et acte de décès du ressortissant

*En cas de décès d'un ressortissant vivant en concubinage*